

Evaluation du projet PARI (Programme d'actions pour une retraite indépendante)

Nicolas Sirven, Paul Dourgnon, Myriam Lescher, Zeynep Or

Période de réalisation : 2015-2019

Financement : Régime social des indépendants (RSI)

Le projet PARI (Programme d'actions pour une retraite indépendante), mis en œuvre par le Régime social des indépendants (RSI), s'adresse aux bénéficiaires santé du régime âgés de 60 à 79 ans. L'objectif est de réaliser, à partir des bases de données médico-administratives du RSI, une analyse diagnostique de situations individuelles afin de détecter les situations de fragilité économiques, sociales et de santé et, ainsi, prévenir la perte d'autonomie en apportant des solutions coordonnées, adaptées à chaque cas de figure.

L'efficacité du projet PARI repose donc, en premier lieu, sur la capacité de repérage des besoins individuels. Le premier objectif de l'évaluation portée par l'Irdes en 2015/16 a donc concerné l'efficacité du ciblage. Il s'agissait d'estimer dans quelle mesure les « individus cibles », ceux pour lesquels on pense pouvoir prévenir la perte d'autonomie grâce à une offre de services adaptés, étaient bien identifiés à partir de l'outil diagnostique développé dans le cadre du projet PARI. Les premiers résultats de cette évaluation ont montré que le dispositif de ciblage du projet permet de repérer des besoins sociaux jusqu'alors non révélés.

Ces travaux se poursuivront dans un second temps par l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le cadre du programme PARI. Pour permettre cette évaluation le RSI s'engage à déployer le dispositif de façon randomisée au cours de l'année 2017. Deux livrables sont attendus : d'abord, une analyse des caractéristiques des individus souhaitant intégrer le projet PARI et, ensuite, une évaluation de l'efficacité du traitement.

Calendrier de réalisation et état d'avancement du projet

Période de réalisation : 2015-2016 pour la première phase ; 2017-2019 pour la seconde phase.

Publications

- Sirven N. (Liraes (EA 4470), Université Paris Descartes, et Irdes) [2017], Une première étape de l'évaluation du projet Pari du Régime social des indépendants (RSI) : est-il possible de repérer le risque de fragilité chez les personnes âgées à partir de données administratives ? *Questions d'économie de la santé* n° 224

Séminaire de l'Irdes

- *Mardis de l'Irdes*, 21 février 2017, « Peut-on repérer les personnes âgées fragiles à partir des données des régimes de sécurité sociale ? », Sirven N. (Liraes, Irdes)